

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour les travaux compris entre 90 000 euros HT et 5 404 000 euros HT
Référence :	2025_12_TX07
Date de mise en ligne :	Le mardi 23 décembre 2025 à 10:30:01
Date de clôture :	Le lundi 16 février 2026 à 12:00:00
Titre :	Réhabilitation de 8 logements de l'ancienne gendarmerie à Neuves Maisons (54230)

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 5 Posée le 21/01/2026 à 18:45:41

Bonjour,

Pouvez-vous répondre à mes questions qui sont les suivantes :

Maison 4 à 8 :

- 60 panneaux photovoltaïques (5 x 12). Il faut savoir s'il faut décomposer en 5 installations ?

Si 5 installations, c'est 5 demandes de raccordement à ENEDIS, 5 rapports de contrôle, 5

CONSUEL, 5 coffrets AC

Maison 9 à 11 :

- 12 panneaux photovoltaïques (1 x 12). Dans le DGPF : 12 panneaux et 2 coffrets AC, donc 2 x 6 PV

Si 2 installations, c'est 2 demandes de raccordement à ENEDIS, 2 rapports de contrôle, 2

CONSUEL, 2 coffrets AC

Dans le CCTP :

« Huit maisons seront équipées en toiture de panneaux photovoltaïques »

Si j'ajoute les installations du DGPF : 5 + 2 = 7

Par avance merci

Aucune réponse

Question n° 4 Posée le 16/01/2026 à 14:21:31

Bonjour,

Pouvez-vous répondre à mes questions qui sont les suivantes :

- La demande préalable de travaux photovoltaïque a-t-elle été faite en mairie ? Si non, doit-on la prendre en compte ?

- Notre prestation prend en compte la partie administrative ? (Demande de raccordement, Bureau de contrôle)

- Le demande de raccordement est-elle générale ou décomposée pour 8 maisons ?

- Le projet concerne de l'autoconsommation ou de l'autoconsommation avec revente du surplus ?

- Chaque panneau photovoltaïque est bien équipé d'un micro-onduleur ? (Les quantités du DGPF ne correspondent pas)

- Tous les panneaux photovoltaïques sont raccordés à un seul coffret AC ?

- Informations du CCTP

« Huit maisons seront équipées en toiture de panneaux photovoltaïques (12 par maison donc 96 panneaux) » mais sur vos plans on ne voit que 72 panneaux !

« Pour les toitures plates, votre DGPF indique une inclinaison des panneaux de 15° alors que les plans indiquent une inclinaison de 25° »

Le prix est bien à décomposer en 67 sous-ensembles ?

Par avance merci

Répondu le 21/01/2026 à 17:20:52

Bonjour,

- La demande préalable de travaux a déjà été faite en mairie par la maîtrise d'ouvrage.
- Paragraphe 5.8 La demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseau sera effectuée par l'entreprise avec la collectivité afin que la collectivité soit accompagnée dans cette étape.
- Paragraphe 5.8 Contrat d'achat EDF OA : un accompagnement par le titulaire sur cette étape est également attendu pour réaliser l'ensemble des démarches au bon moment et permettre à la collectivité d'activer son contrat d'achat.
- La demande de raccordement est générale pour les 8 maisons.
- Le projet concerne de l'autoconsommation collective. Le surplus sera réinjecté dans le réseau pour être redistribué ensuite sur un autre site.
- Chaque panneau photovoltaïque est bien équipé d'un micro-onduleur.
- Les panneaux photovoltaïques sont raccordés à plusieurs coffrets AC. Les coffrets AC sont repérés sur le plan technique 25HHE06_NM_DCE_PGT_PH01_Plan de toiture photovoltaïques du dossier DCE. Le quantitatif peut être mis à jour par l'entreprise selon des sujétions éventuelles d'optimisation de fonctionnement.
- Nombre de panneaux : 12 panneaux par maison pour les maisons 4, 5, 6, 7 et 8, 12 panneaux pour la maison 9 et 12 panneaux pour la maison 10. Au total 72 panneaux seront à installer. Le CCTP mis à jour est joint à ces réponses.
- Inclinaison des panneaux : l'entreprise retiendra une inclinaison des panneaux photovoltaïques conforme aux réglementations d'urbanisme applicables et optimisée afin de maximiser la production électrique au regard de l'ensoleillement du site.

Le prix est bien à décomposer en 67 sous-ensembles ?

Cette question posée est à reformuler, le MOE ne comprend pas la demande.

Cdt,

N. MONGIN

Question n° 3

Posée le 16/01/2026 à 10:39:08

Bonjour .

Dans le cadre de l'appel d'offre cité en objet , je me permets de vous contacter sur le sujet des 5 PORTES DE GARAGES à chiffrer .

Il y a une incohérence entre les pièces graphiques et écrites .

Sur plans : sont représentées des portes basculantes au du du schéma et qui plus est elles seraient bardées

Dans CCTP : sont décrites des portes sectio avec HUBLOTS .

Dans l'attente de votre retour .

Merci .

Répondu le 21/01/2026 à 17:23:12

Bonsoir,

Ci-dessous la confirmation des choix.

Le CCTP et la nomenclature à jour sont joints à ces réponses.

- Prévoir des portes sectionnelles comme décrites au CCTP (pas de porte basculante)
- Ne pas prévoir de hublots sur les portes
- Finition : finition peinture polyester comme décrit au CCTP, teinte au choix de l'architecte (pas de bardage)

Cdt,

N. MONGIN

Question n° 2 Posée le 15/01/2026 à 15:01:00

Bonjour, lot peinture, les logements seront-ils inoccupés pendant les travaux ?

De même, seront-ils vidés du mobilier et affaires personnelles des locataires ?

Cordialement.

Répondu le 21/01/2026 à 17:11:51

Bonjour,

La peinture intérieure sera réalisée en site non occupé. Les habitants seront relogés ailleurs le temps de toute la durée des travaux intérieurs (phase 2) et les logements auront été entièrement vidés.

Cdt,

N. MONGIN

Question n° 1 Posée le 06/01/2026 à 16:53:07

Lots 08 sols souples & 09 carrelage

Bonjour,

Merci de bien vouloir mettre en corrélation les différentes pièces du dossier.

En effet, certains locaux ce promènent entre les lots 08 et 09 provocant des écarts de quantités. Les positions des CCTP ne correspondent pas aux plans de localisations notamment pour les celliers.

Cordialement.

Répondu le 15/01/2026 à 15:19:30

Bonjour,

Ci-dessous la confirmation des choix :

MAISONS 4, 5, 6, 7 et 8

- **RDC**

Sol souple : Entrée, Dégagement, Séjour, Placards de rangement dans l'entrée, Escalier

Carrelage : Cuisine, WC

- **ETAGE**

Sol souple : Chambres + Placard chambre, Dégagement, Escalier

Carrelage : SDB, Buanderie

MAISONS 9,10 et 11

- **RDC**

Sol souple : Entrée, Dégagements, Séjour, Placard de rangement, Bureau (maison 11)

Carrelage : Cuisine, WC, Cellier, Buanderie (maison 11)

- **ETAGE**

Sol souple : Chambres + Placards chambres, Dégagements, Dressing (maison 11)

Carrelage : SDB, Salle d'eau (maison 11)

NOTA :

---) erreurs sur plans de repérage architecte

• Il n'y a pas de revêtement de sol souple à prévoir pour les escaliers des maisons 9, 10 et 11. Un vernis est prévu pour l'escalier bois existant

• Pas de revêtement de sol souple sur balcon extérieur

Cdt,

N. MONGIN
